

DELIBERATION PORTANT SUR L'OCTROI DE L'EMERITAT 2021

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu l'article 3 de la loi 13 septembre 1984, relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 40-1-1 et 58 ;

Vu le décret n°2002-151 du 7 février 2002 relatif à l'octroi de l'éméritat aux enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités (liste des corps prévue par l'article 6 du décret n°92-70 du 16 janvier 1990 et par l'arrêté du 15 janvier 1992) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 29 juin 2021 portant répartition des compétences entre les instances ;

PRESENTATION DU PROJET

Personnels concernés :

- Les professeur·e·s des universités admis·es à la retraite ;
- Les personnels titulaires de l'enseignement supérieur assimilés aux professeur·e·s des universités admis·es à la retraite ;
- Les maître·sse·s de conférences habilité·e·s à diriger des recherches admis·es à la retraite

L'objet de l'éméritat est, notamment, de permettre à des professeur·e·s et maître·sse·s de conférences HDR de continuer à apporter un concours à l'activité de l'établissement à titre accessoire et gracieux. Les enseignants-chercheurs émérites peuvent diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation et poursuivre des activités de recherche. L'attribution de l'éméritat n'est pas seulement une mesure à titre individuel mais également un élément de la politique scientifique et pédagogique de l'établissement.

Eméritat Maître de Conférence

NOM	Prénom	Grade	Date départ retraite	date début 1ère demande	Date début Renouvellement	Composante	Directeur(trice)/Doyen composante	Visa Composante	Laboratoire	Directeur(trice) Laboratoire	Avis laboratoire	Observations
RECOPE	Michel	MCF	01/09/2021	01/09/2021		STAPS	Nasser HAMMACHE	Très favorable	ACTÉ	Béatrice DROT DELANGE	Favorable	

Eméritats Professeurs des Universités

Civilité	NOM	Prénom	Grade	Date départ retraite	date début 1ère demande	Date début Renouvellement	Composante	Directeur(trice)/Doyen composante	Visa Composante	Laboratoire	Directeur(trice) Laboratoire	Avis laboratoire	Observations
Monsieur	AMIRAT	Youcef	PR	01/07/2017		01/09/2021	UFR MATH	Laurent CHUPIN	Vu	LMBP	Julien BICHON	Très favorable	
Madame	BERTON	Danielle	PR	01/10/2013		01/09/2021	UFR LCC	Patrick DEL DUCA	Favorable	IHRIM	Axel GASQUET	Accord	
Madame	BODELOT	Colette	PR	01/10/2017		01/09/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	LRL	Damien CHBANAL	Favorable	
Monsieur	BOUZY	Christian	PR	01/10/2010		01/10/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Accord	IHRIM	Axel GASQUET	Accord	
Madame	COYAULT	Sylvianne	PR	01/09/2015		01/09/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	CELIS	Bénédicte MATHIOS	Très favorable	
Monsieur	CROUZEIX	Jean-Pierre	PR	19/10/2007		01/09/2021	UFR MATH	Laurent CHUPIN	Vu	LIMOS	Mouras BAIYOU	Favorable	Dossier constitué par le service administratif de la composante. (Impossibilité du candidat pour raison de santé)
Madame	DECORPS	Micheline	PR	01/10/2014		01/10/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	PHIER	Vincent GERARD	Très favorable	
Monsieur	DUBOST	Jean-Pierre	PR	01/11/2010		06/11/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	PHIER	Vincent GERARD	Très favorable	
Monsieur	ESCASSUT	Alain	PR	01/09/2012		01/09/2021	UFR MATH	Laurent CHUPIN	Vu	LMBP	Julien BICHON	Très favorable	
Monsieur	FAYOL	Michel	PR	01/01/2012		01/09/2021	UFR PSSSE	Jean-Claude CROIZET	Vu	LAPSCO	Pascal HUGUET	Favorable	
Monsieur	FOGLI	Michel	PR	01/09/2017		01/09/2021	POLYTECH	Christian LARROCHE	Favorable	Institut Pascal	Evelyne GIL	Très favorable	
Monsieur	FRAY	Jean-Luc	PR	01/10/2018		01/10/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	CHEC	Louis HINCKER	Très favorable	
Madame	GALLEGO	Maria Eugénie	PR	01/09/2021	01/09/2021		UFR BIOLOGIE	Jean-Louis JULIEN	Favorable	GREC	Krzysztof JAGLA	Favorable	
Monsieur	GARDETTE	luc	PR	01/10/2017		01/09/2021	UFR CHIMIE	Mohamed SAKAKHA	Favorable	ICCF	Fabrice LEROUX	Favorable	
Madame	GAVAIX	Anne-Marie	PR	01/09/2019		31/08/2021	EUPI	Laurent TRASSOUDAIN	Très favorable	Institut Pascal	Evelyne GIL	Favorable	
Monsieur	GOURGAND	Michel	PR	01/09/2012		01/09/2021	ISIMA	Alexandre GUITTON	Très favorable	LIMOS	Mouras BAIYOU	Favorable	
Monsieur	GRANET	Gérard	PR	01/09/2021	01/09/2021		EUPI	Laurent TRASSOUDAIN	Très favorable	Institut Pascal	Evelyne GIL	Très favorable	

Eméritats Professeurs des Universités (suite)

Monsieur	GRUZZA	Bernard	PR	01/09/2021	01/09/2021		POLYTECH	Christian LARROCHE	Favorable	Institut Pascal	Evelyne GIL	Très favorable	
Madame	GUILLAUMONT	Sylviane	PR	01/09/2017	01/09/2017		Ecole d'Eco	Samuel GUERINEAU	Favorable	Fondation pour les Etudes et	Grégoire ROTA GRAZIOSI	Favorable	Prix Institut de France : Eméritat de droit
Monsieur	GUILLAUMONT	Patrick	PR	01/09/2008	01/09/2008		Ecole d'Eco	Samuel GUERINEAU	Favorable	Fondation pour les Etudes et	Grégoire ROTA GRAZIOSI	Favorable	Prix Institut de France : Eméritat de droit
Monsieur	LENAT	Jean-Pierre	PHYSICIEN	01/11/2015		01/09/2021	OPGC	Nathalie HURET	Très favorable	LMV	Didier LAPORTE	Très favorable	Physicien : La section terre interne du CNAP a donné un avis favorable
Monsieur	LIEVRE	Pascal	PR	01/09/2021	01/09/2021		IAE	Benjamin WILLIAMS	Vu	CLERMA	Sylvain MARSAT	Très favorable	
Monsieur	LYSOE	Eric	PR	01/10/2018		01/10/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	CELIS	Bénédicte MATHIOS	Très favorable	
Monsieur	MAHEY	Philippe	PR	08/09/2018		08/09/2021	ISIMA	Alexandre GUITTON	Très favorable	LIMOS	Mouras BAIYOU	Très favorable	
Monsieur	MATHONNAT	Jacky	PR	01/09/2016		01/09/2021	Ecole d'Eco	Samuel GUERINEAU	vu	CERDI	Grégoire ROTA GRAZIOSI	Favorable	
Monsieur	MIALLIER	Didier	PR	01/09/2018		01/09/2021	IUT Clermont	Michel JAMES Directeur provisoire	Favorable	LPC	Dominique PALLIN	Favorable	
Monsieur	NICOLLET	Christian	PR	01/10/2017		01/09/2021	OPGC	Nathalie HURET	Très favorable	LMV	Didier LAPORTE	Très favorable	
Madame	PERRIN	Yvette	PR	01/09/2006		01/09/2021	UFR MATH	Laurent CHUPIN	Vu	LMBP	Julien BICHON	Favorable	
Monsieur	PROVOST	Ariel	PR	01/09/2011		01/09/2021	OPGC	Nathalie HURET	Très favorable	LMV	Didier LAPORTE	Très favorable	
Monsieur	QUEREUIL	Michel	PR	01/10/2013		01/09/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	CELIS	Bénédicte MATHIOS	Très favorable	
Monsieur	QUILLIOT	Alain	PR	01/09/2021	01/09/2021		ISIMA	Alexandre GUITTON	Très favorable	LIMOS	Mouras BAIYOU	Très favorable	
Monsieur	RECHO	Naman	PR	01/01/2017		01/01/2022	IUT Allier	Michel JAMES Directeur provisoire	Favorable	Institut Pascal	Evelyne GIL	Favorable	
Monsieur	ROUSSEL	Claude	PR	01/09/2007		01/09/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	CELIS	Bénédicte MATHIOS	Très favorable	Prix Institut de France : Eméritat de droit
Monsieur	SCHNEIDER	Michel	PR	01/10/2008		01/10/2021	ISIMA	Alexandre GUITTON	Très favorable	LIMOS	Mouras BAIYOU	Favorable	
Madame	VENNAT	Brigitte	PR	01/09/2021	01/09/2021		UFR PHARMACIE	Christiane FORESTIER	Vu	ACCEPT	Philippe VORILHON	Favorable	
Madame	VENUAT	Monique	PR	01/09/2014		01/09/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Favorable	IHRIM	Axel GASQUET	Accord	
Monsieur	WAGNER	Jacques	PR	01/09/2012		01/09/2021	UFR LCSH	Stéphane GOMIS	Vu	IHRIM	Axel GASQUET	Accord	
Madame	WIERRE GORE	Georgiana	PR	01/09/2018		01/09/2021	UFR STAPS	Nasser HAMMACHE	Très favorable	ACTE	Béatrice DROT DELANGE	Favorable	

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'attribuer l'éméritat, au titre de l'année 2021, aux enseignants-chercheurs figurant dans les tableaux ci-dessus.

Membres en exercice : 44

Votes : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2021-10-05-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*